



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2020**

### **I – ATTRIBUTION DU LOT 2 OPERATION CŒUR DE VILLAGE :**

Madame Couybes quitte la séance car son époux a soumissionné au lot 2 du marché cœur de village.

Par délibération du 12 juin 2020 le Conseil Municipal avait décidé de lancer la consultation pour le marché de travaux pour l'opération cœur de village – tranche 2.

CE marché est composé de deux lots :

- Lot 1 : traitements de surfaces,
- Lot 2 : plantations et mobilier.

Les offres reçues en septembre n'ont pas été satisfaisantes car les montants proposés étaient supérieurs aux prévisions pour chacun des deux lots. Le Conseil Municipal a délégué la négociation au Maître d'œuvre, M. Patrice Causse.

Le résultat de la négociation du lot 1 a été validé par le Conseil Municipal du 16 octobre 2020 avec attribution à la société EUROVIA.

Pour le lot 2 la commission d'appel d'offre s'est réunie le 20 novembre. L'avis technique porté sur les 2 entreprises candidates est semblable, un très faible écart financier de 243,93€ HT sépare les propositions. En conséquence, le maître d'œuvre propose au Maître d'ouvrage de « favoriser la proximité de l'entreprise, afin de s'assurer de la pérennité du chantier par un entretien suivi et régulier ».

La commission suit cet avis et attribue ce marché à M. Michael Couybes pour un montant de 6 155.33 € HT

### **II – TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES MARCHES AU REPRESENTANT DE L'ETAT :**

Monsieur le Maire rappelle que les marchés publics passés en mairie sont soumis au contrôle de légalité de l'Etat. Il indique que, pour l'instant, les dossiers « papier » sont amenés à la sous-préfecture.

Le conseil décide de passer une convention avec les services de l'Etat afin de pouvoir procéder à un contrôle de légalité dématérialisé.

### **III – SOUSCRIPTION DE PARTS A LA SOCIETE ENERCOA :**

Monsieur Claude Villain étant membre fondateur et actionnaire de la société ENERCOA quitte la salle.

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, la société ENERCOA était venue présenter sa mission. Il s'agit d'une société mixte de forme coopérative ayant pour membres des citoyens bénévoles et des collectivités territoriales et pour objet de participer à la transition énergétique du territoire avec le souci de s'appuyer sur le savoir-faire des entreprises locales et ainsi de soutenir l'activité sur notre territoire.

Il convient donc de déterminer, aujourd'hui, si la mairie de Martiel souhaite faire partie du capital de cette société.

Une discussion s'engage autour de l'obligation de faire appel à ENERCOA, après y avoir adhéré, pour étudier et mettre en œuvre des projets photovoltaïques sur la commune.

Il en résulte qu'il n'y a aucune obligation et que nous pourrions demander des études et des travaux à d'autres entreprises.

M. le Maire rappelle toutefois que la société ENERCOA a été créée car le PCAET (plan climat air énergie du territoire) porté par Ouest Aveyron Communauté prévoit une autosuffisance en énergie sur le territoire à l'horizon 2050. Les élus de Ouest Aveyron Communauté ont alors considéré que l'implication directe des citoyens était nécessaire pour atteindre cet objectif. Il précise que cette adhésion serait aussi une volonté politique de soutien à la politique environnementale portée par une société mixte sur notre territoire.

Le Conseil Municipal délibère et décide d'adhérer à ENERCOA pour un montant de 1000 €.

#### **V – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UNE ALARME ANTI-INTRUSION A L'ECOLE DE MARTIEL :**

Suite à l'assassinat de M. Samuel Paty l'Etat a décidé de réactiver le programme d'aide à l'installation d'alarmes anti intrusion pour la mise en sécurité des écoles.

Le devis de mise en place de cet équipement est de 2 880.00 € HT pour six boîtiers.

Le Conseil Municipal valide le principe de demande de subvention en vue de cet achat

#### **VII – ADRESSAGE :**

Monsieur Claude Villain expose que le travail sur le complément d'adressage qui permettra de faciliter le travail de la poste, des livreurs mais avant tout des services de secours progresse.

La première étape consistant à proposer des noms pour nos routes, rues et chemins est bien avancée. Sur les secteurs d'Elbes, de Marroule, de Martiel et des hameaux périphériques, des petits groupes de personnes ayant une connaissance historique ancienne ou contemporaine de la commune ont puisé dans leur vécu pour faire des propositions.

Les élus sont invités à venir en mairie pour regarder les propositions faites par le groupe de travail « adressage » afin de faire remonter d'éventuelles remarques.

Tous les habitants seront invités, par voie de presse et par le site communal, à découvrir ces propositions pour les compléter, les corriger et le cas échéant effectuer diverses propositions.

La deuxième étape sera de définir les modalités d'exécution de l'adressage.